

Le tri des déchets : un geste citoyen

Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen :

Un conteneur pour le papier :

journaux, revues, magazines, papier de bureau, cahiers, catalogues, annuaires, livres, publicités (bien ôter les films plastiques).

Un conteneur pour :

- les petits emballages en **métal** (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop, couvercles en métal, briques alimentaires : jus de fruit, lait...),

- les petits emballages en **plastique recyclable** :

bouteilles et flacons plastiques : eau, jus de fruit, soda, lait, huile, produits d'hygiène...

- les petits **cartons** d'emballage (cartonnettes, paquets de lessive, boîtes de céréales, boîtes d'œufs en carton...)

Attention aux cartons: Seuls les emballages propres et secs peuvent être recyclés.

Les cartons alimentaires sales (exemples : assiettes en carton usagées, boîtes à pizza souillées...) sont considérés comme des déchets non recyclables.

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent mais ils doivent être déposés en déchetterie.

Attention aux plastiques:

Les plastiques n'ont pas tous la même composition ; tous ne se recyclent pas.

Voici une liste de plastiques non recyclables :

***la vaisselle en plastique, les barquettes polystyrène, les boîtes d'œufs en plastique
les sacs en plastique, les suremballages, les plastiques ayant contenu des produits dangereux.***

Un conteneur pour le verre

Les verres alimentaires doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques (verts) ; les bouteilles, pots, bocaux, petits ou grands, se recyclent à l'infini.

Attention aux verres :

La vaisselle, les plats en verre, les miroirs en verre sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas.

Aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs.